

Elles comptent sur d'autres ressources que l'économie rurale pour subsister et la plupart ont un avenir. Bon nombre de leurs bureaux de poste ont été supprimés cependant pour réaliser des économies. J'ai reçu aujourd'hui un avis de la fermeture du bureau de poste du village de Charlton. Celui-ci avait été érigé en municipalité à l'aube de la colonisation du nord de l'Ontario. Il est vrai que ce bureau de poste ne dessert que 2,000 personnes. Toutefois, on propose de le fermer et de remercier le maître de poste à cause de la dépense de \$2,600 que cela entraîne. Je ne saurais dire pourquoi on versait \$2,600 à cet employé.

Une voix: C'était un libéral.

M. Peters: Bien entendu, c'était un libéral ou il n'aurait pas obtenu l'emploi. Je crois savoir maintenant que le bureau de poste sera situé dans un autre magasin et que des boîtes y seront installées. Cela signifie que les gens devront payer \$4 pour obtenir une boîte. Non seulement ils seront privés du service dont ils jouissaient, mais en outre, ils n'auront plus le privilège d'acheter des mandats-poste. Cela me semble très injuste. Je crois que le ministre devrait tenir compte de cet aspect de la vie rurale qui est centré sur le bureau de poste et de ce que signifie une adresse postale pour les gens de la localité.

Une situation semblable s'est déjà produite au sujet du chemin de fer. Lorsque des lignes ferroviaires ont été abandonnées, certains centres ont été privés d'une gare. Nombreux sont ceux qui voudraient préserver l'existence des localités. A mon avis, un grand nombre d'entre elles auront un avenir prometteur de toute façon. Je ne crois pas que le ministre ait l'intention d'agir à ce sujet. Il a déjà pris la décision et aucun appel adressé par un député dans une salle de réunion, au caucus ou ailleurs pourrait, selon moi, l'ébranler.

Toutefois, je manquerais à mon devoir si je ne déplorais pas la disparition de beaucoup de ces bureaux de poste, d'autant plus que la suppression des dépenses en cause ne suffit pas à justifier l'amenuisement de la vie communautaire qui en résulterait. A mon avis, cette mesure sonne le glas des communautés rurales.

Je ne sais pas si le ministre en a parlé, mais je voudrais traiter de la télévision éducative. C'est un vaste domaine dans lequel nous ne devrions pas entrer à la légère. Je m'étonne que depuis des mois, des années même, le gouvernement fédéral ait toujours rappelé avec soin que la constitution restreint

[M. Peters.]

son activité dans tous les domaines de l'éducation. Vu ce qu'on a dit ces derniers mois dans la province de Québec, par exemple, où l'on s'est lancé dans cette voie, et en Ontario où l'on s'intéresse à la télévision éducative et vu l'accent, relativement au système d'instruction, pour glorifier un gouvernement provincial, il me semble que le gouvernement fédéral aurait tout avantage à jouer un rôle important dans ce domaine. La télévision éducative permettra à ceux qui ont quitté l'école prématurément de se recycler et de parfaire leurs études scolaires. Les gens pourront tirer parti des émissions éducatives et atteindre ainsi un plus haut niveau d'instruction. Je crois donc que, dans l'intérêt des Canadiens, le gouvernement fédéral doit surveiller la préparation de ces émissions. Je sais bien qu'en matière d'enseignement certaines dispositions des lois provinciales constituent des monstres sacrés.

Une voix: Des vaches sacrées.

M. Peters: Je n'y vois pas de différence. En tout cas, j'estime qu'il importe beaucoup plus d'établir une norme pour tout le pays que de satisfaire certains régimes provinciaux d'enseignement qui ne répondent pas à une norme nationale. On offrira un jour certains genres de formation technique qui permettront aux hommes de métier et aux techniciens de suivre des cours avancés par l'entremise de la télévision. A mon avis, il serait insensé de notre part de laisser la haute main aux gouvernements provinciaux sur ce genre de programmes éducatifs, alors que par ce moyen, il serait très facile de standardiser l'enseignement professionnel et technique d'un bout à l'autre du Canada. J'espère que le ministre y songera. Je connais ses grandes aptitudes dans ce domaine. Je sais également qu'une fois sa décision prise, il est inutile de formuler des recommandations parce qu'il est peu disposé à changer d'avis.

• (8.50 p.m.)

S'il ne l'a déjà fait, il devrait étudier certaines des déclarations faites à la conférence générale qui s'est tenue à Montréal cette semaine, ainsi que les déclarations de certains dirigeants de la province de Québec, d'enseignants de l'Ontario et d'autres provinces, et d'autres encore, quant aux projets envisagés en matière de télévision éducative.

Il s'agit d'un moyen puissant qui peut se révéler plus efficace que la salle de classe. C'est un moyen dont on pourrait faire un très grand usage dans le domaine de l'éducation,